

Sup^r Sém^r Chicoutimi. » La bonne foi de feu M. Fafard ne pouvant absolument pas être mise en doute, il faut croire qu'il n'a donné un pareil certificat que de confiance, sans confronter la copie avec l'original, et parce qu'il n'a seulement pas songé que son copiste avait pu mal copier.

Ce long exposé d'un sujet peu important fera voir au lecteur, en tout cas, qu'en fait de science, historique ou autre, l'on ne saurait prendre trop de précautions pour éviter toutes causes d'erreur ; il devra aussi empêcher que plus tard on n'accorde le moindre crédit, sans bénéfice d'inventaire, soit aux copies de l'Analyse de Chicoutimi, soit surtout à ce qui en est reproduit dans les 22 premières pages de la brochure du P. Jones, et qui, ainsi que je l'ai démontré plus haut, ne mérite pas d'être appuyé de la grande autorité de l'archiviste du Collège Sainte-Marie.

II. — « Le *Miscellaneorum Liber* »

DESCRIPTION DU REGISTRE

Il est temps, après avoir beaucoup parlé des copies de l'Analyse qui existent à Québec et à Montréal, de donner enfin quelques détails sur le registre lui-même, intitulé — vraisemblablement, ainsi qu'en fait foi l'écriture, — par le P. de la Brosse : *Miscellaneorum Liber*.

D'abord, le cahier est un petit in-4°, de papier assez grossier, solidement relié et couvert en parchemin plus ou moins noirci par le temps. Lorsqu'on réfléchit aux déplacements auxquels il a été soumis durant plus de deux siècles, et aux conditions dans lesquelles il a fait ces voyages, on n'est pas surpris de voir qu'il paye si peu de mine.

Comme il est inscrit au commencement et à la fin du cahier, le don en a été fait aux missionnaires, en 1686, par une Dame Le Carlier : ce qui, sans doute, est tout ce que l'on connaît de cette personne charitable ; et par où l'on voit qu'en certains cas il faut vraiment peu de chose pour arriver à l'immortalité.

En dedans de la première couverture, on voit l'inscription : « 1836 — J. M. J. » Ainsi qu'on a lu au commencement de ce travail, c'est l'auteur de l'Analyse de Chicoutimi qui a mis cette inscription sur le registre, « pour le reconnaître, plus